



L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE : LES NOUVELLES FORMES DE L'AGGRAVATION



**Suivi annuel des indicateurs
de pauvreté et d'exclusion sociale
ÉDITION 2015**

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

ISBN : N° 978-2-11-139555-8



L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE : LES NOUVELLES FORMES DE L'AGGRAVATION



**Suivi annuel des indicateurs
de pauvreté et d'exclusion sociale
ÉDITION 2015**



SOMMAIRE

Introduction	7
Emploi et logement : des crises distinctes et profondes	8
L'évolution du niveau de vie médian et de la pauvreté monétaire	13
La pauvreté en conditions de vie	18
Conclusion : Quels indicateurs pour mieux appréhender la pauvreté ?	21
Bibliographie	23
Tableau de bord de l'ONPES	24
Définitions des indicateurs du tableau de bord de l'ONPES	25

Jérôme ACCARDO, Christine CHAMBAZ, Michael FÖRSTER, Paule LAIDEBEUR, Michel LEGROS, Marie MALLET, David MARGUERIT, Eric MARLIER, Catherine NIRONI, Jean-Luc OUTIN et Dominique SAINT-MACARY, membres de l'ONPES, ont participé à l'élaboration du suivi annuel des indicateurs de l'ONPES.

Jean-Luc OUTIN est le rédacteur du présent rapport.

Introduction

Dans son rapport 2013-2014, l'ONPES s'était interrogé sur les effets d'une crise économique de longue durée sur l'évolution de la pauvreté dans ses différentes dimensions.

La prise en compte de données plus récentes permet aujourd'hui de prolonger l'analyse. Si les informations les plus fraîches, disponibles en la matière, ne portent encore que sur 2012 ou 2013, cet examen présente néanmoins un intérêt incontestable. Il permet de pointer comment des éléments plus structurels accompagnant le déroulement de la crise éclairent les phénomènes de pauvreté et en complexifient la représentation. De ce point de vue, l'année 2012 a ouvert une période charnière. En effet, elle a marqué, en France, l'entrée dans une phase de croissance économique très lente qui perdure au moins jusqu'au tout début de l'année 2015. Cela a eu des conséquences importantes sur l'évolution du revenu des ménages et sur celle du chômage.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par une partie de la population pour accéder à un logement ou pour faire face aux dépenses correspondantes impliquent qu'il est essentiel d'élargir la perspective. Si les répercussions de la situation économique générale et ses conséquences en termes d'emploi et de revenus sont indéniables, la crise qui frappe le logement ne s'y résume pas. Elle a aussi des causes spécifiques et s'inscrit dans une temporalité plus longue.

Enfin, l'année 2012 a occupé une place particulière en matière d'action publique du fait du changement de majorité politique lors des élections présidentielles. Cela s'est traduit, notamment et dès 2013, par l'adoption d'un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce plan intervient dans un contexte où 90 % des Français se montrent personnellement préoccupés par la pauvreté et où un tiers d'entre eux se sentent directement concernés par le risque de devenir pauvre dans les cinq prochaines années, comme le souligne le baromètre d'opinion de la DREES (BVA-DREES, 2015). Au-delà des situations familiales (monoparentalité ou famille nombreuse) perçues comme des facteurs de risque importants, le déséquilibre du marché du travail et les transformations des conditions d'accès à l'emploi sont mentionnés comme les principales causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Simultanément, les opinions à l'égard des chômeurs, des familles à faible revenu et des personnes pauvres ont sensiblement évolué depuis 2012. Après des appréciations devenues plus compatissantes en 2008, au début de la crise, puis trois années d'étiage, elles ont évolué, dans un sens nettement moins favorable. Ainsi, en 2014, 44 % des personnes interrogées estiment que « faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités ». Elles n'étaient que 34 % deux ans plus tôt. De même, 37 % des enquêtés estiment maintenant que « les personnes pauvres n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir », contre 30 % en 2012 (Bigot *et al.*, 2014).

Cette publication est l'occasion de faire le point sur l'évolution de la pauvreté à partir d'une actualisation du tableau de bord général de l'Observatoire (voir page 24), en adossant le propos à des éléments de contexte importants. Sans être exclusifs, ils influent sur l'évolution des situations de pauvreté. Le délai nécessaire pour la production des informations issues

des grandes sources de la statistique publique conduit également à mobiliser des sources produites par des associations à partir du suivi de leur activité en direction des populations précaires, et qui sont plus récentes. En conclusion, deux pistes pour améliorer la connaissance des phénomènes de pauvreté sont esquissées.

Emploi et logement : des crises distinctes et profondes

Une reprise économique qui s'essouffle, un chômage et un sous-emploi qui s'étendent

Après la forte baisse du PIB intervenue en 2008-2009, la reprise de la croissance, qui avait marqué les années 2010 et 2011 grâce à l'intervention publique menée pour faire face à la plus grave crise économique de l'après-guerre, s'est essoufflée. À l'été 2011, l'Insee notait que le climat conjoncturel s'était détérioré dans l'ensemble des économies avancées et que la reprise se grippait en France. Ainsi, dès 2012, la croissance française s'inscrit sur un rythme annuel de 0,4 % qu'elle conserve jusqu'à la fin 2014.

Dans ce contexte, l'évolution du chômage est marquée par trois phénomènes : une nouvelle augmentation générale de son niveau, à partir de 2012 ; un allongement de sa durée ; le développement d'un halo du chômage, à travers lequel sont appréhendées les multiples situations des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne sont pas classées comme chômeurs, et dont la part ne cesse d'augmenter.

En 2013, l'Insee indiquait, à partir de l'enquête Emploi, qu'en moyenne 2,8 millions de personnes étaient au chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT), soit 9,8 % de la population active et 5,6 % de la population âgée de 15 ans et plus (Guggemos et Vidalenc, 2014). Au cours de cette même année, 4,0 % des actifs étaient au chômage depuis un an et plus et 2,0 % l'étaient depuis au moins deux ans. Le groupe des chômeurs de longue et très longue durée comptait ainsi 1 131 000 personnes ; il avait augmenté de 56 % depuis 2008, soit plus rapidement que l'ensemble de la population au chômage (+43 %).

Ces données générales recouvrent de fortes disparités. Les jeunes de 15 à 24 ans, les ouvriers et les non-diplômés sont les catégories les plus touchées avec des taux de chômage compris entre 14,6 % et 23,9%, tandis que les plus de 50 ans sont plus particulièrement affectés par le chômage de longue durée. Ce dernier n'épargne pas non plus les catégories d'actifs les plus fragiles telles qu'ouvriers, employés, jeunes, personnes sans diplôme, parents isolés, habitants des zones urbaines sensibles ou immigrés.

Par ailleurs, le halo du chômage totalise environ 1,3 million de personnes, considérées comme inactives au sens du BIT mais qui déclarent vouloir travailler. En 2013, cela représente 4,3 % de la population active ou inactive souhaitant travailler, contre 3,9 % en 2008. Dans ce groupe, les femmes restent largement majoritaires, même si la part des hommes s'accroît ; les jeunes de 15 à 24 ans sont proportionnellement surreprésentés.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en mars 2015

Fin mars 2015, 5 290 500 personnes de France métropolitaine, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sont inscrites à Pôle emploi. Parmi elles, 3 509 800 (soit les deux tiers) sont sans aucun emploi (catégorie A) et 1 780 700 exercent une activité réduite de courte ou de longue durée (catégories B et C). Sur un an, les effectifs du premier groupe progressent de 4,9 % et ceux du deuxième de plus de 10 %. Les hommes et, parmi eux, les plus de 50 ans sont particulièrement affectés, notamment parmi les demandeurs d'emploi sans aucune activité.

En ajoutant à ce premier ensemble les personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories D et E) du fait de leur situation (déjà en emploi ou non disponibles immédiatement pour reprendre un emploi), 5 948 100 personnes sont inscrites à Pôle emploi, en France métropolitaine.

Pour la France entière, le nombre d'inscrits toutes catégories confondues (de A à E) s'élève à 6 277 300, en progression de 5,6 % sur un an.

L'ancienneté moyenne d'inscription pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (France métropolitaine) est de 539 jours, soit une augmentation de 20 jours en un an. La durée moyenne d'inscription des sortants pour ces trois catégories est de 287 jours (soit + 10 sur un an).

Les demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) inscrits depuis un an ou plus sont au nombre de 2 308 800. Ils représentent 43,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Parmi les inscrits de longue durée, ceux qui le sont depuis deux ans et plus sont majoritaires (54 %).

Sources : DARES indicateurs avril 2015, n° 032

Des demandeurs d'emploi de plus en plus mal couverts par les différents régimes d'indemnisation du chômage

La part des chômeurs pouvant faire valoir des droits à indemnisation, ou taux de couverture, est marquée par une nouvelle dégradation. En 2013, 36,5 % des chômeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils soient sans activité ou qu'ils exercent une activité de plus ou moins 78 heures au cours du mois (catégories A,B,C), ainsi que les dispensés de recherche d'emploi ne sont indemnisables ni par le régime de l'assurance chômage ni par le régime de solidarité. En 2009, ils étaient 31,7 % à être dans une telle situation.

En cinq ans, la population des « non-indemnisables » a progressé de 39,4 %, soit beaucoup plus rapidement que celle de l'ensemble constitué par les demandeurs d'emploi et les personnes dispensées de recherche d'emploi (+ 20,9 %).

Cette situation peut découler de l'exercice d'une activité réduite, d'une durée d'activité antérieure insuffisante pour percevoir des prestations du régime d'assurance, ou de ressources financières trop élevées au sein du ménage pour avoir droit aux prestations du régime de solidarité. Une partie des non-indemnisables perçoit d'autres prestations sociales, notamment le revenu de solidarité active (RSA). En septembre 2013, si parmi ces inscrits non indemnisables, 23 % exercent une activité réduite et 42 % perçoivent le RSA (7 % combinant RSA et activité réduite), 42 % sont sans aucune activité, ne bénéficiant d'aucune indemnisation et ne percevant pas le RSA. Ce dernier sous-groupe réunit 812 000 personnes environ (soit 15,2 % de l'ensemble des inscrits à Pôle emploi). Plus généralement,

Des « non-indemnisés » aux « non-indemnisables » : un nouvel indicateur pour le tableau de bord de l'ONPES

L'indicateur des « demandeurs d'emploi non indemnisés » utilisé jusqu'alors par l'ONPES mesurait la part des demandeurs d'emploi ne percevant pas d'allocation chômage dans l'ensemble des demandeurs d'emploi devant rechercher un travail (demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C), qu'ils exercent ou non une activité réduite, et des personnes dispensées de recherche d'emploi. Il avait pour objectif de pointer des lacunes dans la protection sociale des chômeurs. Ces lacunes dans le registre des droits créances étaient considérées susceptibles d'éclairer, au moins partiellement et malgré les spécificités méthodologiques d'appréhension, la surreprésentation des chômeurs parmi les ménages pauvres.

Cependant, cet indicateur présente certaines faiblesses, y compris pour décrire des phénomènes que l'ONPES cherche à cerner. En particulier, la notion de « demandeurs d'emploi non indemnisés » mêle, en une seule catégorie, deux situations de « non-droit » et de « non-paiement » qui méritent d'être distinguées. La notion de « non-indemnisable », qui désigne spécifiquement les demandeurs d'emploi non éligibles, et diffère des « non indemnisés » en ce qu'elle écarte les chômeurs indemnisables mais non payés par l'un ou l'autre des deux régimes, apparaît plus pertinente.

En effet, en parallèle à la diversification des formes d'emploi qui engendrent, pour certains actifs, non seulement des passages plus fréquents par le marché du travail, mais aussi des combinaisons plus durables de situations d'emploi et de chômage, certaines règles d'accès à l'indemnisation chômage contribuent à la diversification des modalités de prise en charge et à leur complexification. Au-delà du clivage entre les prestations d'assurance et les prestations de solidarité, la possibilité de cumul entre des revenus d'activité et une partie des allocations chômage, ou encore l'existence de délais de carence pour le versement de ces dernières, engendrent des positions ambivalentes : le droit à l'indemnisation existe mais il ne donne pas lieu à un paiement immédiat, du fait de l'existence de ressources alternatives directement liées à la position d'emploi actuelle ou immédiatement antérieure. Sur ce plan, le développement des situations d'activité réduite a une incidence majeure.

De même, les ruptures conventionnelles, nouvelle forme de rupture d'un contrat de travail depuis 2008, y contribuent également, mais de manière moindre. En effet, si elles s'accompagnent du versement par l'entreprise d'une indemnité dépassant le montant minimum légal, elles engendrent un différé spécifique auquel s'ajoutent le délai d'attente incompressible de sept jours et un différé éventuel de congés payés.

De la même manière, les politiques d'activation favorisant l'accès à un emploi aidé conduisent à la suspension du paiement des allocations chômage stricto sensu comme c'est le cas pour un emploi ordinaire. Le bénéficiaire reste inscrit mais perçoit d'autres revenus liés à sa nouvelle situation. Au terme de l'emploi aidé, il retrouve son potentiel de droit à l'indemnisation éventuellement amélioré.

Ainsi, la notion de « non-indemnisable » permet de mieux appréhender les situations d'inscrits à Pôle emploi non éligibles à l'une ou l'autre forme d'indemnisation du chômage. C'est pourquoi l'ONPES a choisi de reprendre cet indicateur suivi par Pôle emploi à la place de l'indicateur des demandeurs d'emploi indemnisés, précédemment utilisé.

comparés aux « indemnissables », les « non-indemnissables » rassemblent une population plus féminine, plus jeune, moins formée, moins qualifiée, moins souvent en couple, ayant moins souvent des enfants à charge et exerçant moins fréquemment une activité réduite. Ces caractéristiques, source d'une position moins favorable sur le marché du travail, se doublent d'une moindre protection alternative (droit au RSA, solidarité familiale, activités réduites) pour faire face aux conséquences du chômage. Il est probable que ce cumul de situations surexpose ces personnes à un risque de pauvreté.

L'examen des conditions d'emploi révèle d'autres phénomènes qui peuvent contribuer à la précarité plus marquée de certaines populations. En 2013, si seuls 13,5 % des salariés ont un contrat à durée déterminée, les trois cinquièmes des emplois à durée déterminée sont occupés par des femmes. De même, les emplois à temps partiel qui concernent 18,4 % des actifs occupés, sont tenus à près de 80 % par des femmes. La durée du travail correspondante est en moyenne de 23 heures hebdomadaires, contre près de 41 heures pour les emplois à temps complet. De manière générale, un peu plus du tiers (34,2 %) des salariés à temps partiel souhaitent travailler davantage, attente plus marquée chez ceux qui travaillent moins qu'un mi-temps. En tenant compte des situations de chômage partiel et de chômage technique, le sous-emploi concerne 1,68 million de personnes, soit 6,5 % de l'ensemble des actifs ayant un emploi. Outre les femmes, ce phénomène touche plus particulièrement les jeunes (9,8 %) et les employés non qualifiés (15,6 %) [Guggemos et Vidalenc, 2014]. Enfin, dans son dernier rapport sur les inégalités, l'OCDE souligne que l'emploi non standard (à temps partiel, à durée déterminée, etc.) est assorti d'un salaire horaire plus faible ; en France, celui-ci est de 25 % inférieur à ce qu'il est pour un salarié en CDI à temps plein. De plus, l'emploi temporaire y est plus rarement que dans d'autres pays un tremplin vers l'emploi standard (OCDE, 2015).

Au-delà du marché du travail, les manifestations d'une crise longue dans le champ du logement

Si la crise économique qui a débuté en 2008 joue, bien sûr, un rôle majeur dans les difficultés rencontrées par les ménages, elle ne les a pas toutes engendrées. Dans son rapport 2009-2010, l'ONPES avait interrogé des personnes en situation de pauvreté afin de mieux cerner leur perception des effets de la crise. Ces personnes avaient mis l'accent sur des phénomènes bien antérieurs et concernant d'autres domaines de la vie sociale, en particulier le logement. Comme le souligne la Fondation Abbé Pierre dans son rapport 2015, la crise du logement et de l'hébergement revêt une grande ampleur. À partir de cinq dimensions (absence de logement personnel, difficultés d'accès au logement, mauvaises conditions d'habitat, difficultés de maintien dans le logement, blocage de la mobilité résidentielle), la Fondation estime à 3,5 millions le nombre de personnes confrontées au mal-logement. Cette crise est multiforme : pénurie de l'offre de logements financièrement accessibles, au moins dans certains territoires, ce qui engendre des délais d'attente pour accéder à un logement autonome et/ou adapté, surpeuplement de l'habitation plus ou moins durable, évolution des loyers du parc privé depuis le début des années 2000 compromettant l'équilibre des budgets des ménages modestes ou les obligeant à des restrictions très importantes sur d'autres dépenses, baisse de la mobilité entre les différents segments du parc des logements, émergence des

copropriétés dégradées, etc. (Fondation Abbé Pierre, 2015). Les causes de cette situation sont multiples : mauvaise anticipation par sous-estimation du dynamisme démographique, de l'évolution du nombre et de la structure des ménages, ainsi qu'arbitrages politiques concernant notamment l'évolution des prix des loyers. L'ampleur de la crise du logement est en partie masquée par les stratégies d'adaptation développées par les individus allant de la cohabitation prolongée et de l'hébergement par un tiers au recours à des habitats de fortune, etc.

Pour sa part, l'Insee montre que, sur la période 1973-2013, la part des ménages disposant d'un logement ordinaire et considérant leurs conditions de logement comme insuffisantes a fortement baissé (de 15 % à 6 %). Mais d'autres dimensions reflètent des difficultés croissantes : les ménages modestes se font moins nombreux parmi les accédants à la propriété faute de pouvoir bénéficier de prêts ; les demandes de logement social déposées ou renouvelées au cours des douze derniers mois concernent 5,1 % des ménages en 2013 contre 4,6 % en 2006 ; la proportion de ménages demandeurs de plus d'un an (48,8 % en 2013) augmente sensiblement sur cette période ; le surpeuplement touche 2,7 millions de ménages et s'accroît dans l'habitat collectif (Arnault *et al.*, 2015). Cela se traduit également par les demandes d'expulsion locative de locataires formulées par les bailleurs : en 2012, 94 % des 146 224 demandes avaient pour motif un impayé (de loyer, de charges ou d'assurance).

Enfin, la dernière enquête de l'Insee portant sur les personnes sans domicile a estimé leur nombre à 141 500 en 2012. En se référant au même champ que celui de l'enquête précédente, l'augmentation est de 44 % depuis 2001 (Yaouancq *et al.*, 2013). Parmi les personnes francophones, cette exclusion du logement touche des groupes très divers : à côté des hommes seuls, d'âge adulte, sans emploi, on note la présence importante de femmes, de familles avec enfants, de jeunes de moins de 30 ans, de demandeurs d'asile et de personnes ayant un travail régulier, un emploi précaire ou sans contrat de travail (Yaouancq *et al.*, 2014). De plus, leurs liens multiples avec les institutions sociales et médicales, comme leur accès aux nouvelles technologies attestent que, malgré leurs situations très défavorables, les sans-domicile ne forment pas un groupe à part mais que ces personnes s'inscrivent à l'extrémité d'un continuum de situations très précaires. La situation de l'hébergement social le manifeste explicitement : un tiers des 81 000 personnes accueillies en 2012 dans l'hébergement social, hors urgence, ou le logement adapté ont moins de 18 ans. Les familles regroupent 61 % des personnes hébergées. La perte d'un logement suite à des difficultés économiques, l'insalubrité ou le surpeuplement représente 14 % des motifs d'admission, en hausse de 6 points par rapport à 2008. D'ailleurs, l'urgence sociale, provoquée notamment par la crise économique de 2008, a conduit les pouvoirs publics à accroître très sensiblement le nombre de places correspondantes (Pliquet, 2015).

Sur un autre plan, le premier rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a montré l'ampleur de ce phénomène dont la première définition officielle a été donnée par la loi de juillet 2010. À travers l'indicateur habituellement retenu, est en précarité énergétique un ménage qui consacre plus de 10 % de ses revenus à ses dépenses d'énergie. Sur cette base, 3,8 millions de ménages (8 millions de personnes) seraient touchés. Cependant, pour mieux prendre en compte le phénomène et ses différentes manifestations, l'ONPE a adopté une approche plus large. Celle-ci combine l'économie de la consommation,

le ressenti des ménages quant au froid dans leur logement et la privation qui implique des dépenses d'énergie très inférieures aux dépenses standards. Sur cette base, l'ONPE estime que plus de 5 millions de ménages (soit 11,5 millions de personnes, c'est-à-dire 20 % de la population totale) sont touchés par la précarité énergétique (ONPE, 2014). Pour sa part, l'Insee utilise la notion de vulnérabilité énergétique. Ce phénomène est appréhendé par les dépenses énergétiques contraintes liées au logement et aux déplacements. Ces dépenses correspondent, d'une part, à celles engagées pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement et, d'autre part, à celles liées aux trajets pour se rendre à son lieu de travail (ou d'études), pour les achats, la santé ou les démarches administratives. Rapportées aux ressources du ménage, elles font ressortir un ratio. La vulnérabilité est attestée pour un ratio double de l'effort médian. À partir de données de 2008, on estime ainsi que 15 % des ménages de France métropolitaine sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement et 10 % pour les déplacements contraints, 3 % l'étant simultanément pour ces deux dimensions (Cochez *et al.*, 2015).

L'évolution du niveau de vie médian et de la pauvreté monétaire

En 2012, une baisse ambiguë du taux de pauvreté monétaire

Les dernières données disponibles de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee indiquent que le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian s'établissait à 13,9 % en 2012 contre 14,3 % l'année précédente. Cette baisse qui marque une rupture avec l'évolution observée depuis le début de la crise économique de 2008 intervient dans un contexte économique globalement peu favorable. Elle peut donc sembler paradoxale. En fait, s'agissant d'une mesure relative de la pauvreté monétaire, l'indicateur utilisé est sensible à l'évolution de la distribution du niveau de vie de l'ensemble des ménages¹. Or, en 2012, le niveau de vie médian qui partage la population en deux parties égales s'établit à 1 645 euros mensuels, en légère baisse de 1 % par rapport à l'année antérieure. Cela confirme un mouvement qui s'est amorcé timidement dès 2008 (-0,3 % en moyenne annuelle jusqu'en 2011). Dans ces conditions, le seuil de pauvreté à 60 % s'établit à 987 euros en 2012 contre 997 euros en 2011 (en euro 2012). On dénombre ainsi 8 540 000 personnes en situation de pauvreté contre 8 729 000 l'année précédente (soit -189 000).

1. Les inégalités de niveaux de vie semblent légèrement progresser depuis 2007, comme le montre l'évolution du rapport interquintiles des niveaux de vie qui passe de 4,2 en 2007 à 4,6 en 2012.

Tableau 1**La pauvreté monétaire au seuil de 60 %**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010*	2011	2012
Taux de pauvreté à 60%	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9
Seuil de pauvreté à 60% (en euros 2012/mois)						1 008	1 003	997	997	987
Nombre de personnes (en milliers)	7 382	7 766	7 828	8 035	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540

Lecture : En 2012, 8 540 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian, soit 13,9 % de l'ensemble de la population des ménages ordinaires.

*À partir de 2011, l'estimation des revenus financiers a été revue à l'aide de l'enquête Patrimoine de 2010.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Plusieurs éléments doivent être soulignés pour comprendre cette évolution. D'abord, la comparaison des seuils de pauvreté à 60 % et à 50 % (tableaux 1 et 2) montre que l'écart des niveaux de vie correspondants est limité (165 euros). Pourtant, il concerne une population nombreuse, supérieure à 3,5 millions de personnes. Cela signifie qu'il y a une certaine concentration de la population à proximité du seuil de 60 %. Dans ces conditions, une baisse de celui-ci, même très limitée, peut engendrer la sortie de la pauvreté monétaire d'une population relativement nombreuse alors que leurs ressources sont restées inchangées et que, dans les faits, leur situation ne s'est pas améliorée. De même, l'amélioration des revenus de certains ménages, même passagère et limitée, peut contribuer à leur faire franchir ce seuil, sans que leurs conditions réelles d'existence varient. Comme pour le chômage, il y a un phénomène de halo de la pauvreté. Il s'accompagne de flux d'entrée et de sortie, en relation avec de multiples phénomènes (changement de la composition familiale, effet de seuil de prestations sociales, reprise d'emploi précaire, évolution du revenu médian de l'ensemble de la population, etc.).

En 2012, la tendance à l'augmentation de la grande pauvreté monétaire se poursuit

Le niveau de vie médian des ménages pauvres monétairement aux seuils de 50 % et de 40 % a baissé de manière continue dès l'année 2009. La diminution a été la plus sensible pour les ménages les plus pauvres (-1,2 % après -0,8 % en 2011, -1,4 % en 2010 et -1,2 % en 2009 en euros constants). Bien que moins marquée, la tendance est la même pour ceux dont le niveau de vie est un peu supérieur, mais reste en deçà du niveau de vie médian. Dans ces conditions, la baisse du taux de pauvreté (avec un seuil à 60 % du niveau de vie médian) constatée en 2012 s'accompagne d'un mouvement d'aggravation de la situation des personnes les plus pauvres. La part des personnes disposant d'un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian (pauvreté monétaire à 50 %) s'accroît légèrement entre 2011 et 2012, passant de 7,9 % à 8,1 %, alors même que le seuil correspondant baisse de 9 euros sur la période. L'évolution est la même pour la pauvreté monétaire appréhendée au seuil de 40 % (+0,2 point entre 2011 et 2012). En d'autres termes, les plus pauvres sont de plus en plus nombreux et leur niveau de vie se détériore.

Tableau 2

La pauvreté monétaire aux seuils de 40 % et de 50 %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010*	2011	2012
Taux de pauvreté à 50%	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	7,8	7,7	7,9	8,1
Seuil de pauvreté (en euros 2012/mois)						840	836	831	831	822
Nombre de personnes (en milliers)	3 896	4 270	4 188	4 281	4 272	4 507	4 755	4 677	4 856	4 977
Taux de pauvreté à 40%	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,5	3,4	3,5	3,7
Seuil de pauvreté (en euros 2012/mois)						672	669	665	665	657
Nombre de personnes (en milliers)	1 461	1 917	1 867	1 855	1 910	2 023	2 128	2 087	2 158	2 267

Lecture : En 2012, 4 977 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de 50 % du niveau de vie médian, soit 8,1 % de l'ensemble de la population des ménages ordinaires.

*Rupture de série.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Pour l'année 2012, l'indicateur d'intensité de la pauvreté monétaire qui mesure l'écart relatif entre le seuil de pauvreté à 60 % (987 euros) et le niveau de vie médian des personnes pauvres (784 euros), confirme cette tendance. Il s'établit alors à 20,5 % contre 19,1 % un an plus tôt. En d'autres termes, la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (60 %) disposaient d'un niveau de vie au plus égal à 79,5 % de ce seuil. De plus, l'augmentation observée exprime la dégradation du niveau de vie subie par les personnes les plus pauvres.

Des groupes particulièrement touchés

Alors que le niveau de vie médian des personnes de 65 ans et plus rapporté à celui des adultes de 18 à 64 ans progresse régulièrement depuis le début de la crise², les enfants de moins de 18 ans et, plus encore, les familles monoparentales restent davantage exposés au risque de pauvreté. Le risque de pauvreté de ces dernières s'accroît ainsi sensiblement au cours de la dernière période, touchant désormais le tiers d'entre elles (33,1 %)³.

Les chômeurs et les autres inactifs sont largement surreprésentés parmi les personnes monétairement pauvres. En 2012, plus d'un tiers des chômeurs (37,2%) disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de 60 %. Mais la pauvreté n'épargne pas non plus les travailleurs (7,0 %). La notion de pauvreté laborieuse, dont la définition combine le niveau des revenus annuels du ménage et des conditions minimales d'activité (six mois de présence sur le marché du travail dont au moins un mois en emploi)⁴ ne permet pas de rendre compte précisément de l'impact de la dégradation des conditions d'emploi sur les niveaux de vie des

2. Ce rapport était de 0,92 en 2007 ; il est de 0,97 en 2012.

3. Les données commentées sont celles du tableau de bord disponible en fin de document.

4. La population en situation de pauvreté laborieuse ne doit pas être confondue avec la population à bas salaires.

ménages. Ainsi, les femmes, particulièrement concernées par les emplois à temps partiel et les emplois à durée déterminée, ne sont pas dénombrées parmi les travailleurs pauvres lorsqu'elles ont un conjoint. De plus, ce taux global masque des disparités importantes selon les secteurs d'activité.

Des territoires inégalement affectés

Les taux de pauvreté monétaire des cinq départements les moins touchés sont, en moyenne, inférieurs de plus de la moitié à ceux des cinq départements les plus touchés. Dans ces deux groupes, la tendance est à la hausse depuis 2009. L'ampleur du phénomène qui touche plus du cinquième de la population des départements les plus pauvres interroge leur capacité à faire face à l'onde de choc de la crise ayant affecté les activités économiques qui y sont implantées. Cela témoigne des difficultés importantes de réversibilité, non plus seulement au niveau des individus directement touchés par le chômage de longue durée, mais aussi au sein des territoires pour qu'émerge une dynamique socio-économique favorable. En effet, l'Insee observe que le retard scolaire à l'entrée en 6e est plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés (Baccaini *et al.*, 2014). Si cette situation structurelle, liée aux traits socio-économiques des activités et aux caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles de la population, n'est pas imputable aux seuls effets de la crise économique de 2008, elle en aggrave les conséquences. Le nouveau dispositif d'observation du revenu disponible des ménages mis en place par l'Insee fournit une approche beaucoup plus fine de ces disparités territoriales. Ainsi, au niveau communal, la pauvreté apparaît, dans l'ensemble, plus étendue non seulement dans les communes isolées mais aussi dans les villes-centres des grandes aires urbaines. En 2012, les taux de pauvreté à 60 % y sont respectivement de 16,9 % et de 19,5 %. À l'inverse, les couronnes des grandes aires urbaines sont bien moins touchées, avec seulement 8,8 % de ménages pauvres (Aerts *et al.*, 2015). De plus, ces phénomènes de polarisation spatiale se combinent avec des phénomènes de dualisation. D'une part, les inégalités de niveau de vie sont particulièrement marquées dans les territoires les plus riches. D'autre part, la nature des revenus des ménages les plus riches et de ceux des plus modestes diffère nettement dans les villes-centres : les revenus du patrimoine représentent en moyenne 30 % du revenu disponible des premiers et les prestations sociales 46 % du revenu des seconds. On note ainsi le rôle essentiel des prestations sociales non seulement pour les ménages bénéficiaires, mais aussi pour des espaces entiers dont elles soutiennent la vie économique à travers les consommations qu'elles permettent.

La persistance dans la pauvreté monétaire

Quel que soit le niveau de pauvreté monétaire atteint à un moment donné, les conséquences individuelles et la signification sociale ne sont pas les mêmes, selon qu'elle touche durablement les mêmes personnes ou que s'opère un renouvellement de la population concernée. Par ailleurs, au-delà de l'opposition entre des états permanents et des états transitoires de pauvreté, il faudrait mieux appréhender les situations récurrentes qui correspondent à une forme durable particulière.

En 2012, le taux de pauvreté monétaire persistante, qui mesure la part des personnes pauvres au seuil de 60 % au cours de cette année et qui l'étaient déjà au moins deux années au cours des trois précédentes, touchait 7 % de la population, soit la moitié de la population exposée au risque de pauvreté. Prolongeant les observations précédentes relatives à l'intensité de la pauvreté, la persistance dans la pauvreté progresse très sensiblement entre 2012 et 2013 (+1,5 point) pour atteindre 8,5 % de la population pauvre.

Les données relatives à l'ancienneté des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dans le dispositif complète l'appréhension de ces phénomènes. À travers un revenu garanti et un droit à l'accompagnement, le RSA a été conçu pour aider à l'insertion, notamment professionnelle, de ses bénéficiaires. Cette prestation se décline en trois modalités différentes selon que le titulaire n'exerce aucune activité (RSA socle), une activité à temps très réduit (RSA socle et activité) ou une activité ne lui assurant qu'un revenu inférieur à un seuil variable selon la composition de son ménage (RSA activité).

L'ancienneté mesurée ici est une ancienneté dans le dispositif du RSA considéré dans son ensemble, RSA activité compris, les anciennetés dans les dispositifs antérieurs du RMI et de l'API étant également prises en compte. Si la mise en place du RSA, en 2009, s'était traduite par une baisse très sensible de l'ancienneté par l'effet mécanique de la nouvelle composante RSA activité, elle a ensuite rapidement augmenté. Dès 2011, la part des allocataires dans le dispositif depuis trois ans et plus s'est stabilisé autour de 60 %, soit un niveau à peine inférieur à ce qu'il était avant la réforme de 2008 (tableau 3). Cependant, ces données qui reflètent la prise en charge durable d'une majorité d'allocataires, sont à nuancer pour au moins trois raisons. D'abord, la prise en compte du dispositif RSA dans son ensemble néglige l'importance des flux de passage entre ses trois composantes, comme l'ont montré les travaux de la CNAF, au début des années 2010 (Fernandez et Marc, 2013). La perception durable du RSA ne signifie pas que la situation de l'allocataire n'a pas changé. Simplement, cette situation ne s'est pas suffisamment améliorée pour permettre l'accès à une autonomie plus marquée. Ensuite, les flux d'entrées et de sorties sont assez différents selon la composante considérée : le RSA socle, couvrant une population dont une fraction est plus en difficulté (notamment du fait de son âge et de son état de santé), est marqué par un taux de maintien dans ce dispositif plus élevé que pour le RSA activité. Enfin, cet indicateur comptabilise les présences continues et néglige les sorties suivies d'un retour plus ou moins rapide qui implique une nouvelle ouverture de droit.

Tableau 3

Ancienneté de perception du RSA

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Part des allocataires du RSA de 3 ans et plus dans le dispositif	65,4	64,8	49,8	52,8	59,8	60,1	60,0

Lecture : En 2013, 60% des allocataires du RSA perçoivent l'une des composantes de cette prestation depuis au moins trois ans.

*Calculs de l'auteur.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Cnaf.

La pauvreté en conditions de vie

Une évolution qui interroge

Malgré sa gravité et sa durée, la crise économique ouverte en 2008 ne s'est traduite que tardivement par une détérioration de l'indicateur qui permet de suivre l'évolution de la pauvreté en conditions de vie. Après le point haut de 2010, équivalent à celui atteint cinq ans plus tôt, le taux de pauvreté en conditions de vie a baissé sensiblement jusqu'en 2012. Cette tendance, en contradiction avec celle observée pour la pauvreté monétaire jusqu'en 2011, semble s'interrompre en 2013, année marquée par une remontée du taux à 12,8 %.

En fait, cet indicateur présente certaines limites (Pan Ké Shon, 2014). Parmi celles-ci, on peut mentionner les suivantes. Les 27 items élémentaires utilisés pour mesurer les conditions de vie et la pauvreté en conditions de vie (définie par au moins 8 privations parmi les 27 items) n'évoluent pas simultanément dans le même sens, ce qui suggère que les phénomènes qu'ils décrivent séparément sont distincts. Par ailleurs, le choix de ces items est en partie conventionnel ; il ne peut pas être considéré comme faisant l'objet d'un consensus intangible. La privation matérielle que l'indicateur cherche à appréhender à travers la disposition ou non de tel ou tel bien et les difficultés rencontrées pour boucler le budget sont davantage une norme matérielle de consommation standard qu'un indicateur de pauvreté susceptible de réagir aux chocs économiques de grande ampleur. D'ailleurs, plusieurs items utilisés (concernant le logement, le remplacement des biens durables, etc.) présentent une inertie réelle qui empêche d'observer en temps réel de telles conséquences sur les comportements individuels. De même, outre l'amélioration absolue des conditions de vie pour la population générale et les limites des enquêtes auprès de celle-ci qui négligent les individus n'appartenant pas à des ménages ordinaires, parmi lesquels se trouvent certains groupes particulièrement défavorisés, il apparaît que les indicateurs élémentaires de pauvreté en conditions de vie sont davantage corrélés avec la pauvreté subjective qu'avec la pauvreté monétaire. Cela peut expliquer que certains individus ayant des revenus élevés sont également repérés parmi ceux qui déclarent une privation matérielle.

Un recouvrement toujours très partiel entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie

L'intérêt de rapprocher les deux indicateurs de pauvreté monétaire et en conditions de vie est de souligner que leur recouvrement n'est que partiel. Par suite, la population concernée par l'une ou l'autre forme de pauvreté est particulièrement large : en 2012, 21,5 % des individus des ménages ordinaires disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté ou expriment un niveau de privations qui les placent en situation de pauvreté en conditions de vie. Après une progression au début de la crise, cet indicateur est stable depuis 2010. D'une certaine manière, ce non-recouvrement entre les deux indicateurs monétaires et en conditions de vie confirme les résultats des travaux récents de l'ONPES sur les budgets de référence. Au-delà des personnes repérées comme pauvres à partir de leurs niveaux

de vie mesurés, il en existe qui indiquent ne pas disposer de tel ou tel bien ou qui jugent nécessaire de les avoir pour participer pleinement à la vie sociale.

À l'inverse, la population concernée simultanément par les deux formes de pauvreté est beaucoup plus réduite. En 2012, ce cumul touche un peu moins de 5 % des ménages ordinaires. Les travaux de l'Insee ont montré que, globalement, cette population était plus durablement touchée par la pauvreté monétaire, ce qui atteste également d'une situation plus défavorable. D'ailleurs, on retrouve ici des catégories particulièrement exposées comme les familles monoparentales.

L'indicateur européen d'inclusion sociale

La population qui est soit pauvre monétairement soit en déprivation matérielle, soit dans une situation de faible intensité d'emploi⁵ représente 19,1 % des ménages en 2012, soit un taux quasiment stable depuis trois ans après l'augmentation sensible qui avait marqué l'année 2010.

La charge de logement

Après une augmentation sensible entre 2008 et 2010 de la part des ménages qui consacrent plus de 40 % de leur revenu aux dépenses de logement relatives à leur habitation principale, l'indicateur diminue en 2011. Mais l'absence de données pour les années plus récentes ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une véritable inversion de tendance ou d'une simple stabilisation à un niveau plus élevé qu'avant le début de la crise.

Le renoncement aux soins pour raisons financières

L'ONPES avait inclus dans son tableau de bord général un indicateur fondé sur une enquête bi-annuelle permettant de suivre les difficultés d'accès aux soins pour raisons financières. En 2012, la reformulation du questionnaire, avec des difficultés appréhendées non plus globalement mais par type de soins, a engendré une très forte rupture de série⁶. Celle-ci doit faire l'objet d'un examen attentif pour en saisir toute la portée. De plus, elle ne permet plus d'appréhender une évolution tendancielle. Dans ces conditions, il paraît plus raisonnable d'attendre les résultats d'une nouvelle enquête pour appréhender cette dimension de la pauvreté. Sans doute, l'enquête SILC fournit-elle une information portant sur « les besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical pour des raisons financières » et exprimée par les individus interrogés. Cependant, il est apparu que cette question, incluse dans un ensemble plus vaste abordant différentes dimensions des conditions de vie, ne permettait pas d'appréhender avec suffisamment de précision le thème de l'accès aux soins tel qu'il était initialement envisagé⁷.

5. Pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian, quatre déprivations sur les neuf recensées, seuil de 20 % de travail annuel dans le ménage considéré.

6. Entre 2010 et 2012, l'indicateur passe de 15,1 % à 25,7 %.

7. En 2013, seules 5,2 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête SILC indiquent des besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical pour des raisons financières. Depuis 2007, la tendance est à la hausse (+62 %).

Les sorties du système scolaire à faible niveau d'études

En 2013, le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'étude est de 9,7 %. Cependant, le renouvellement de l'enquête qui permet de le calculer ne permet pas de suivre l'évolution par rapport aux années antérieures. En outre, la porosité plus grande entre la formation initiale et la formation ultérieure rend l'indicateur utilisé par l'ONPES moins pertinent pour pointer le phénomène considéré. On observe qu'une partie des jeunes sortis avec un niveau de diplôme faible ou inexistant est à nouveau en formation quelques années plus tard, ce qui atteste l'importance de leur accompagnement, notamment par les missions locales.

Les données des associations caritatives soulignent la gravité des conditions de vie des ménages aidés

À travers les informations collectées auprès des personnes accueillies, les grandes associations caritatives fournissent des observations qualitatives complémentaires, notamment sur les formes de la très grande pauvreté. Ainsi, le dernier rapport du Secours catholique indique que le niveau de vie moyen des ménages reçus au cours de l'année 2013 était de 515 euros. Les deux tiers des accueillis avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 40 %. Près de la moitié ne percevait que des prestations sociales, notamment du RSA, et 16 % n'avaient aucune ressource, du fait notamment de leur âge ou de leur situation (jeunes de moins de 25 ans sans charge de famille, étrangers en situation irrégulière ou en attente de statut) mais aussi par suite de non-recours et de difficultés d'accès à des prestations sociales. Une fraction non négligeable des ménages accueillis (38 %) avait ou avait eu un rapport avec le marché du travail : 15 % d'entre eux disposaient de ressources découlant d'un emploi, 12,5 % touchaient des prestations chômage et 6 % une pension de retraite. Enfin, un ménage sur dix déclarait disposer de ressources « autres », ce qui peut désigner aussi bien des revenus découlant d'activités informelles que des aides reçues de l'entourage ou d'associations. Cette faiblesse des ressources se reflète dans la fréquence des situations d'impayés qui concernent environ 60 % des ménages accueillis et sont principalement liées à l'habitat (loyer et énergie particulièrement). Enfin, les profils de ménages aidés se différencient selon les lieux : les personnes seules sont particulièrement surreprésentées dans les grandes agglomérations alors que les familles le sont dans les petites villes. Par suite, les besoins exprimés ne sont pas les mêmes : écoute et alimentation pour les deux tiers des ménages des grandes villes, ce qui reflète le dénuement et l'isolement de ces personnes ; aide pour le logement et pour la mobilité dans les petites agglomérations, en relation avec le type d'habitat, sa localisation et le fait que les personnes sont relativement plus fréquemment en emploi. Ces deux éléments les exposent relativement à une précarité énergétique plus marquée et impliquent des arbitrages dans les dépenses (Secours Catholique, 2014).

Pour sa part, le Secours populaire français s'est attaché, en 2013, à estimer un indicateur de moyens « disponibles par personne et par jour » en déduisant des ressources perçues (salaires, pensions, prestations sociales, etc.) les charges telles que loyer, assurance, dépenses d'énergie, crédits et dettes mensuels, mutuelle, téléphone, frais de transport, pension alimentaire versée, impôts, frais de garde et de cantine et activités extrascolaires. Sur la base de 75 485 ménages analysés en 2013 pour lesquels l'information est de qualité

suffisante, ce disponible pour vivre est en moyenne de 5,6 euros par jour et par personne. Pour 6,5 % des ménages considérés, il est négatif ou nul. Pour 19 % d'entre eux, il est compris entre 0,5 et 3 euros et pour 27 % environ, il est compris entre 3,5 et 5 euros. L'examen de la nature des ressources perçues montre une grande diversité de la population reçue. Presque la moitié des ménages observés perçoit le RSA, ce qui atteste que cette prestation ne permet pas d'accéder à une autonomie financière suffisante pour se dispenser de démarches complémentaires auprès du réseau caritatif. Par ailleurs, les ménages en relation avec le marché du travail sont nombreux : 17 % mentionnent un salaire qui s'élève en moyenne à 840 euros pour le mois considéré ; 14 % perçoivent des allocations chômage d'un montant moyen mensuel de 644 euros. Enfin, 21 % sont inactifs, soit retraités soit souffrant d'un handicap. La participation au marché du travail est marquée par des conditions particulièrement peu favorables : la faiblesse des salaires, des durées d'emploi et de travail qu'elle laisse entrevoir expose ces ménages à une grave insuffisance des ressources qui nécessite de recourir à des aides caritatives supplémentaires. De plus, au-delà de l'aide matérielle, une partie des actions développées vise à lutter contre l'isolement et à favoriser la participation à la vie sociale des personnes accueillies (Secours populaire français, 2014).

Enfin, on peut rappeler le rapport de la mission France de Médecins du Monde qui a mis en place un observatoire de l'accès aux soins dès le début des années 2000. Deux constats majeurs se dégagent du rapport de 2013 : d'abord, une augmentation importante de l'activité médicale depuis 2008, qu'on l'appréhende à travers le nombre de patients (+33 %) ou le nombre de consultations (+23 %) ; ensuite la grande précarité des patients accueillis, qu'on les considère du point de vue de leur niveau de vie (pour 99 %, il est inférieur au seuil de pauvreté) ou de leur logement (la moitié vit en logement précaire et un quart est hébergé par un organisme ou est sans domicile). L'accès au système de santé est difficile pour des raisons multiples : méconnaissance des droits, complexité administrative, barrière linguistique, difficultés financières. Cela entraîne un retard dans la prise en charge médicale alors même que les pathologies sont lourdes pour 10 % des patients reçus et s'inscrivent dans la durée pour 40 % d'entre eux. De plus, l'acuité des difficultés de la vie quotidienne et l'énergie nécessaire pour y faire face conduisent les individus à relativiser, voire à mettre à distance les problèmes de santé rencontrés accentuant ainsi le non-recours.

Conclusion : Quels indicateurs pour mieux appréhender la pauvreté ?

Les observations précédentes soulignent à nouveau l'étendue de la pauvreté et de ses multiples dimensions. Elles mettent aussi l'accent sur l'aggravation de la situation des personnes et des territoires les plus pauvres, dans un contexte durable de croissance économique très ralentie. Dans ce domaine, les perspectives générales semblent s'améliorer depuis le début de l'année 2015. Cependant, l'impact positif de cette amélioration sur l'emploi et les revenus, et plus encore sur les conditions de logement ou l'accès aux soins peut être très progressif. S'agissant des populations les plus défavorisées, il dépendra par ailleurs des formes prises par la croissance retrouvée et des priorités retenues par l'intervention publique pour en répartir les fruits.

Les interventions publiques face à la pauvreté

Élaboré en concertation avec un grand nombre d'acteurs de la sphère publique et de la société civile, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013. Destiné à faire face à l'extension de la pauvreté et à l'accroissement de son intensité, il vise à renforcer la solidarité envers les plus démunis et les travailleurs modestes. Fondé sur plusieurs principes généraux – l'objectivité, la non-stigmatisation, la participation, le juste droit et le décloisonnement des politiques sociales –, le plan a débouché sur la définition de trois grands axes d'intervention : la réduction des inégalités et la prévention des ruptures, l'aide et l'accompagnement vers l'insertion, la coordination de l'action sociale et la valorisation des acteurs. Dans ce cadre, des actions ont été engagées dans les différents domaines de l'emploi, du travail, de la santé, du logement, de la famille et de l'inclusion bancaire, notamment pour favoriser l'accès aux droits, étendre la couverture santé, prévenir les expulsions, améliorer le montant du RSA, favoriser l'accès aux biens essentiels, etc. De plus, la déclinaison territoriale de la lutte contre la pauvreté repose sur une mobilisation large et durable de l'État, des collectivités locales et des acteurs associatifs afin d'agir au plus près des territoires.

Associé à une démarche de suivi et d'évaluation réalisée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), ce plan a fait l'objet, au début de l'année 2015, d'un bilan à mi parcours destiné à préciser et conforter les axes d'intervention initialement définis. Dans cette perspective, l'accompagnement des personnes a été érigé en nouveau principe directeur et transversal du plan pour faciliter l'accès aux droits dans les différents domaines. À travers l'accompagnement, il s'agit d'étayer les trajectoires individuelles dans un sens plus favorable, et non de renforcer la conditionnalité des aides.

Du point de vue du travail d'observation et d'analyse de la pauvreté, plusieurs axes se dégagent du constat précédent. En premier lieu, il est nécessaire de mieux lier les indicateurs d'états et les indicateurs de dynamique. En effet, un même niveau de pauvreté n'a pas la même signification selon qu'il correspond à la situation durable d'un même groupe ou qu'il résulte de flux important d'entrée et de sortie de la pauvreté. Dans cette perspective, l'intensification de la pauvreté, observée depuis plusieurs années, et qui pourrait être le signe d'un « ancrage » dans la pauvreté, rend nécessaire d'approfondir la connaissance des personnes les plus défavorisées pour mieux caractériser les groupes pour lesquels cette situation de pauvreté accentuée est durable et les conséquences qui en découlent en termes d'accès aux droits, de santé, de participation à la vie sociale, etc. Cet approfondissement devra porter tant sur les caractéristiques sociodémographiques que sur les trajectoires sur le marché du travail ou les trajectoires résidentielles. De la même manière, les interrogations entourant l'indicateur de pauvreté en conditions de vie et la correspondance très partielle entre cette dimension et la dimension monétaire font sans doute apparaître une population composite exprimant des privations. Sa connaissance plus précise implique d'approfondir la notion de pauvreté en conditions de vie ; cela peut servir également à éclairer les phénomènes de halo de la pauvreté. Là encore, il serait utile de lier les états appréhendés une année donnée aux trajectoires d'entrée et de sortie de la pauvreté.

En second lieu, l'importance des familles monoparentales et des familles nombreuses parmi la population pauvre rend nécessaire de mieux caractériser la pauvreté des enfants. Si, par définition, les enfants pauvres en termes de niveau de vie sont des enfants qui appartiennent à des ménages pauvres monétairement, il convient de les appréhender également à l'aide d'informations décrivant leur accès à la formation et à la santé, c'est-à-dire par la constitution de leur capital humain, et les usages de biens et services contribuant à leur socialisation. Afin de formaliser cette connaissance, l'ONPES a entrepris l'élaboration d'un tableau de bord dédié au suivi de la pauvreté des enfants. Il s'agit là d'une première étape dans un chantier beaucoup plus vaste qui impliquera des travaux de disciplines différentes et permettra une exploitation plus systématique de données longitudinales en cours de constitution.

Bibliographie

- Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., 2015, « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552.
- Arnault S., Crusson L., Donzeau N., Rougerie C., 2015, « Les conditions de logement fin 2013, premiers résultats de l'enquête logement », *Insee Première* n° 1546.
- Baccaini B., Lapasse (de) B., Lebeauupin F., 2014, « Le retard scolaire à l'entrée en 6^e plus fréquent dans les territoires défavorisés », *Insee Première* n° 1512.
- Bigot R., Daudey E., Hoibian S., 2014, « En 2014, le soutien à l'État providence vacille », Crédoc, note de synthèse n° 11.
- Cochez N., Durieux E., Levy D., 2015, « Vulnérabilité énergétique : Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première* n° 1530.
- Dares Indicateurs, 2015, Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées en mars 2015, avril n° 032.
- DREES, 2015, Baromètre d'opinion 2014. Enquête réalisée par l'institut BVA pour la DREES.
- Fernandez V., Marc C., 2013, « Multiplicité et variabilité des trajectoires des bénéficiaires du RSA », *L'essentiel* n° 136.
- Fondation Abbé Pierre, 2015, L'état du mal-logement en France, 20^e rapport annuel.
- Guggemos F., Vidalenc J., 2014, « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee Première* n° 1516.
- Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M., 2014, « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513.
- Médecins du Monde, 2013, « Un accès aux soins pour les plus vulnérables », rapport de la Mission France.
- Observatoire national de la précarité énergétique. (ONPE) 2014, Premier rapport annuel.
- OCDE, 2015, *In It Together, Why Less Inequality Benefits All*.
- Pan Ké Shon J.-L., 2014, « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse lors de la crise économique ouverte en 2008 », Document de travail Insee.

Pliquet E., 2015, « Plus de 100 000 places d'hébergement disponibles pour les personnes en difficulté sociale », DREES, *Études et Résultats* n° 916.

Secours Catholique, 2014, « Ces pauvretés que l'on ne voit plus », statistiques d'accueil 2013.

Secours populaire français, 2014, rapport annuel.

Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V. (Insee), Legleye S., Quaglia M. (Ined), 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *Insee Première* n° 1455.

Yaouancq F., Duée M., 2014, « Les sans-domicile en 2012, une grande diversité de situations », France portrait social - édition 2014, *Insee références*.

Tableau de bord de l'ONPES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Inégalités, revenus et conditions de vie										
Taux de pauvreté monétaire à 60 %	12,6	13,1	13,1	13,4	13	13,5	14,0*	14,3	13,9	
Taux de pauvreté monétaire à 50 %	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	7,7*	7,9	8,1	
Taux de pauvreté en conditions de vie	14,6	13,3	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9	12,8
Taux de pauvreté monétaire à 60% OU en conditions de vie	23,7	23	21,9	21,3	20,6	20,4	21,5	21,4	21,5	
Rapport interquintiles des niveaux de vie (100-S80/S20)	4,0	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5*	4,6	4,6	
Taux de pauvreté monétaire des cinq départements les moins touchés par la pauvreté			8,9	9,0	8,8	9,1	9,7	9,8	nd	
Taux de pauvreté monétaire des cinq départements les plus pauvres			19,7	20,3	19,7	20,2	21,1	21,3	nd	
Niveau de vie médian des 65 ans et + / aux 18-64 ans	0,93	0,92	0,94	0,92	0,93	0,94	0,93	0,95	0,97	
Taux de pauvreté des familles monoparentales	25,6	29,7	30	30,2	30	30,9	32,3*	32,1	33,1	
Taux de pauvreté monétaire des enfants	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	19,4*	19,5	19,6	
Intensité de la pauvreté	18	18,8	18	18,2	18,5	18,9	19*	19,1	20,5	
Taux de pauvreté monétaire en emploi	6	6	6,4	6,6	7,0	6,9	7,0*	7,5	7,0	

Grande pauvreté										
Taux de pauvreté monétaire à 40%	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,4*	3,5	3,7	
Taux de pauvreté monétaire à 60% ET en conditions de vie	5,3	4,6	4,8	4,5	4,8	4,8	5,2	5,3	4,7	
Pauvreté monétaire persistante			5	6,4			7,2	7	8,5	
Accès aux droits fondamentaux										
Taux d'inscrits à Pôle emploi non indemnisable						31,7	32,4	33,5	34,9	36,5
Depenses consacrées au logement > 40% du revenu disponible					7,8	8,0	8,9	8,6		
Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	12,1	12,2	12,4	12,6	11,5	12,2	12,6	12	11,6	9,7*
Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	13,3		14,1 14,2 (c)		15,4 (c)		15,1 (c)		25,7* (c)	
Indicateurs d'inclusion Europe 2020										
Personnes en situation de pauvreté monétaire, ou en conditions de vie, ou appartenant à un ménage en très faible intensité d'emploi	19,8	18,9	18,8	19,0	18,6*	18,5	19,2	19,3	19,1	18,1

*Rupture de série

(c) Avec échantillon complémentaire

Définitions des indicateurs du tableau de bord de l'ONPES

Les indicateurs d'inégalités, de revenus et de conditions de vie

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % (respectivement 50 %) du revenu médian est mesuré par la proportion d'individus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu, net d'impôts directs, par unité de consommation est inférieur à un montant équivalent à 60 % (respectivement 50 %) du niveau de vie médian de la population. Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (la moitié de la population dispose d'un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre moitié à un niveau inférieur à la médiane).

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Le taux de pauvreté en conditions de vie. Cet indicateur synthétise les réponses des ménages à 27 questions relatives aux contraintes budgétaires, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation, aux difficultés de logement. On considère comme « taux de pauvreté en conditions de vie » la proportion de ménages qui subissent au moins 8

carences ou difficultés parmi les 27 retenues dans l'enquête sur les conditions de vie. Ce choix, relativement conventionnel, répond au souci de définir un groupe de taille comparable à celui identifié par le taux de pauvreté monétaire. Jusqu'en 2004, l'indicateur était calculé à partir de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Depuis, il est calculé à partir du dispositif européen SILC-SRCV (Statistics on Income and Living Conditions - statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

**rupture de série (passage de EPCV à SRCV-SILC). Les données de séries différentes ne sont donc pas directement comparables*

Champ : Ménages vivant en France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes EPCV, SRCV-SILC.

Les 27 indicateurs de difficultés en conditions de vie

Contrainte budgétaire

Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)

Découverts bancaires (très souvent)

Couverture des dépenses par le revenu difficile

Aucune épargne à disposition

Recours aux économies

Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »

Retards de paiement : *en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises, au cours des 12 derniers mois*

Factures (électricité, gaz, téléphone, etc.)

Loyer et charges

Versements d'impôts

Restrictions de consommation : *les moyens financiers ne permettent pas de*

Maintenir le logement à bonne température

Payer une semaine de vacances une fois par an

Remplacer des meubles

Acheter des vêtements neufs

Manger de la viande tous les deux jours

Recevoir

Offrir des cadeaux

Posséder deux paires de chaussures

Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines

Difficultés de logement

Surpeuplement important ou modéré

Absence de salle de bain à l'intérieur du logement

Absence de toilettes à l'intérieur du logement

Absence d'eau chaude

Absence de système de chauffage

Critiques du logement (sans considération financière):

Logement trop petit

Logement difficile à chauffer

Logement humide

Logement bruyant

Le taux de pauvreté monétaire à 60 % OU en conditions de vie regroupe les ménages pauvres selon l'un ou l'autre de ces deux concepts. Par rapport aux indicateurs de pauvreté monétaire, l'unité statistique est le ménage, comme c'est également le cas pour le taux de pauvreté en conditions de vie.

Note : Pour une année donnée N, la pauvreté en conditions de vie porte sur l'année N, la pauvreté monétaire sur l'année N-1. Au moment de la collecte (mi-mai à fin juin de l'année N), seuls les revenus de l'année précédente sont connus. Ainsi pour 2009, on dispose du taux de pauvreté monétaire pour 2008 et du taux de pauvreté en conditions de vie pour 2009.

Champ : Ménages vivant en France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes SRCV-SILC.

Le rapport interquintiles des niveaux de vie (100-S80/S20) rapporte la masse des niveaux de vie détenus par les 20 % des personnes les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Le taux de pauvreté des cinq départements les plus riches et des cinq départements les plus pauvres présente le taux moyen de pauvreté monétaire à 60 % des cinq départements les plus riches et celui des cinq départements les plus pauvres (moyenne simple ne tenant pas compte de l'importance de la population des départements).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, revenus disponibles localisés (RDL) ; non strictement comparable avec l'enquête ERFS. Données disponibles à partir de 2006.

Le niveau de vie médian des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à celui des personnes de 18-64 ans rapporte le niveau de vie médian des personnes âgées de 65 ans et plus à celui des personnes âgées de 18-64 ans.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Le taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) est la proportion de personnes vivant dans ces ménages dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation, est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Le taux de pauvreté des enfants définit la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui appartiennent à un ménage, dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 60 %.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee : DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

L'intensité de la pauvreté monétaire mesure l'écart relatif entre le seuil de pauvreté (à 60 % de la médiane des niveaux de vie) et le niveau de vie médian des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Mode de calcul : seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre / seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee : DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Le taux de pauvreté de la population en emploi. Est considérée comme travailleur pauvre toute personne ayant été en emploi pendant sept mois sur les douze mois de la période de référence (définition européenne) qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian. Depuis la première année d'enquête (2004), le dispositif européen des statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV-SILC) a été mobilisé pour calculer le nombre de travailleurs pauvres et leur taux de pauvreté. Avec l'enquête SRCV d'une année donnée N, le statut de travailleur est défini à l'aide du calendrier d'activité disponible pour les douze mois de l'année N-1, en cohérence avec la période d'observation des revenus (N-1).

(*) rupture de série.

Les travailleurs sont définis selon le concept européen (personnes en emploi plus de la moitié de la période de référence, soit au moins 7 mois sur 12).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête SILC-SRCV pour les données de 2003 à 2007 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2011.

Les indicateurs de grande pauvreté

Le taux de pauvreté au seuil de 40 % du revenu médian est la proportion de personnes vivant dans un ménage dont le revenu, net d'impôts directs, par unité de consommation est inférieur à un montant équivalent à 40 % du niveau de vie médian de la population. Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee : DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Le taux de pauvreté monétaire (60 %) ET en conditions de vie mesure la part des ménages qui sont pauvres à la fois selon l'un et l'autre de ces deux critères.

Note : Pour une année donnée N, la pauvreté en conditions de vie porte sur l'année N, la pauvreté monétaire sur l'année N-1. Au moment de la collecte (mi-mai à fin juin de l'année N), seuls les revenus de l'année précédente sont connus. Données disponibles à partir de 2004.

Champ : Ménages résidant en France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes SRCV-SILC.

La pauvreté persistante mesure l'évolution du nombre de personnes qui sont en situation de pauvreté monétaire à 60 % pendant trois ans consécutifs.

Champ : Personnes présentes trois ans de suite, au sein d'un ménage résidant en France métropolitaine.

Sources : Insee, panel SRCV-SILC.

Note : L'année N correspond à l'année de revenu (enquête réalisée en N+1). Exemple : la proportion de personnes en situation de pauvreté persistante en 2006, correspond ici à la proportion de personnes pauvres en 2004, 2005 et 2006, parmi les personnes présentes ces trois années.

L'accès aux droits fondamentaux : marché du travail, logement, éducation, santé

Le taux de demandeurs d'emploi non indemnissables mesure la part des personnes inscrites à Pôle emploi non éligibles à l'un ou l'autre régime d'indemnisation du chômage. En effet, la catégorie des demandeurs d'emploi non indemnisés peut inclure des inscrits indemnissables mais non payés du fait de leur situation présente.

Champ : Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C au 30 septembre de l'année et personnes dispensées de recherche d'emploi ; France entière.

Sources : Pôle emploi, Fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) et segments D3 2009-2013 ; calculs Dares.

Les dépenses consacrées au logement > à 40 % du revenu disponible. Cet indicateur mesure la part des ménages dont les dépenses de logement relatives à leur habitation principale (taux d'effort net) sont supérieures à 40 % de leur revenu. Les dépenses de logement incluent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement et les gros travaux, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et charges locatives. Pour tous, elles incluent enfin la taxe d'habitation et les dépenses d'eau et d'énergie liées à l'habitation. Les allocations logement sont par ailleurs déduites de ces dépenses. Le revenu est le revenu total avant impôts et hors allocations logement : il regroupe les revenus salariaux, les allocations chômage, les retraites et pensions, les revenus non salariaux, les prestations sociales et familiales, les revenus du patrimoine. Ces revenus sont ceux déclarés par le ménage à l'administration fiscale ou ceux versés au ménage par les organismes gestionnaires des prestations sociales (Cnaf, Cnav, CCMSA).

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, fermière, métayère.

Sources : Insee, enquête SRCV 2008 et 2011.

Le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études correspond à la proportion de la population âgée de 18-24 ans n'étant ni en formation initiale ni en formation continue et ne possédant aucun diplôme égal ou supérieur au CAP parmi la population ayant le même âge.

**Rupture de série en 2013 : la partie du questionnaire de l'enquête Emploi consacrée au niveau d'éducation a été remaniée et le protocole de collecte modifié. La baisse enregistrée entre 2012 et 2013 reflète donc en partie une diminution réelle du taux de sortants précoces, sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'importance.*

Champ : France métropolitaine.

Sources : Eurostat.

Le taux de renoncement aux soins pour raisons financières au cours des douze derniers mois correspond aux réponses apportées à plusieurs questions sur le renoncement aux soins par types de soins.

**Rupture de série entre 2010 et 2012 : en 2012, l'indicateur est recalculé à partir de la réponse à plusieurs questions (renoncement par catégories de soins).*

Sources : IRDES-enquêtes SPS, calcul IRDES.

Champ : France métropolitaine, personne de 16 ans et plus, une personne répond par ménage.

Ajout d'un échantillon complémentaire d'allocataires de la CMU en 2006.

Les indicateurs d'inclusion sociale (Europe 2020) regroupent l'ensemble de la population qui est soit pauvre monétairement (au seuil de 60 % du revenu médian), soit en déprivation matérielle (4 déprivations sur les 9 recensées), soit dans une situation de faible intensité d'emploi (au seuil de 20 % de travail annuel dans le ménage).

Note : Pour une année donnée N, la pauvreté en conditions de vie porte sur l'année N, la pauvreté monétaire sur l'année N-1 et l'intensité d'emploi sur l'année N-1. La faible intensité du travail du ménage correspond au seuil de 20 % de travail annuel dans le ménage. Elle varie de 0 % pour toute l'année à temps plein.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Eurostat.

Édition : Nadine Gautier

Mise en page : SCEI

Achévé d'imprimer au mois de juillet 2015 sur les presses de SCEI

Dépôt légal : 3^e trimestre 2015

L'ONPES s'engage, avec ce document, dans la publication annuelle de son tableau de bord de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il informera ainsi périodiquement sur l'évolution de ces phénomènes et tentera de rendre compte du sens de ses évolutions.

L'analyse des données disponibles montre comment la crise pèse sur la pauvreté et en complexifie la représentation. Si l'année 2012 marque l'entrée dans une nouvelle phase de croissance économique lente, la reprise s'essouffle rapidement, alors que le chômage et le sous-emploi s'élargissent.

La baisse du taux de pauvreté monétaire constatée en 2012 (13,9 %) n'occulte pas l'aggravation et la persistance de l'exclusion de catégories de population en grande difficulté. À la même date, un Français sur cinq est pauvre monétairement ou en conditions de vie.

ISBN: N° 978-2-11-139555-8